



Alors qu'elle célèbre en 2021 son 50e anniversaire, la Ville de Mirabel se hisse au 6e rang des villes québécoises où il fait bon vivre. Comptant près de 60 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18e ville en importance au Québec. Sur son immense territoire se côtoient des secteurs agricole, résidentiel, commercial et industriel.

Elle se positionne au 1er rang des villes de plus de 40 000 habitants au Québec pour le taux de vitalité économique et affiche le taux de croissance des travailleurs le plus élevé au Québec.

À Mirabel, on M la vie!

Inspecteur des bâtiments

N° de concours : J0721-0719

Service : Aménagement et urbanisme

Domaine d'emploi : Urbanisme

Statut : Personne salariée temporaire

Nombre de poste : 1

Numéro de concours : J0721-0719

Date d'affichage : Le 15 juillet 2021

Date de fin d'affichage : Le 28 juillet 2021

Nature du travail :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique et prête à relever des défis pour remplir la fonction d'inspecteur des bâtiments au Service de l'aménagement et de l'urbanisme à titre de personne salariée temporaire pour une période d'environ cinq (5) mois. Les principaux mandats qu'aura à accomplir ce titulaire sont ceux reliés à l'inspection à l'extérieur du bureau sur la route.

Relevant du chef de division - permis et urbanisme du Service, le titulaire :

- reçoit, analyse et autorise les demandes relatives aux divers permis de construction, de certificats d'autorisation et autres;
- voit à l'application des règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, permis et certificats, construction, PIIA, dérogations mineures et autres);
- accueille et diffuse l'information pertinente aux citoyens;
- traite les requêtes et les plaintes et effectue les inspections et les suivis;
- inspecte les installations sanitaires et s'occupe des coupes d'eau;
- participe à des programmes spéciaux;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Exigences :

- détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en aménagement et urbanisme ou en architecture;
- posséder un minimum de trois (3) années d'expérience pertinentes;
- connaissance de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement Q2R22 (atout);
- bonnes connaissances en informatique;
- connaissance du logiciel «Le gestionnaire municipal (PG)» (atout);
- aptitudes, traits de personnalité et autres qualités personnelles appropriés, tels que l'entregent, le professionnalisme, la diplomatie, le sens de l'organisation et la capacité à travailler sur plusieurs dossiers à la fois;
- posséder un permis de conduire valide de classe 5.

Horaire et conditions de travail :

Les heures de travail sont de trente-trois (33) heures et quarante-cinq (45) minutes par semaine réparties du lundi au jeudi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h45 et le vendredi de 8h15 à 12h.

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur. Le premier échelon du taux de salaire est 35,57\$/heure.

INSCRIPTION

Pour visualiser l'offre d'emploi, veuillez suivre le lien hypertexte suivant :

<http://clients.njoyn.com/CL4/xweb/xweb.asp?clid=71754&page=jobdetails&jobid=J0721-0719&BRID=EX212105&SBDID=1&LANG=2>

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises sous l'onglet **Services > Services en ligne > Postuler en ligne** du site internet de la Ville de Mirabel au www.mirabel.ca.

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'en alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.